

Ville de Tubize**URBANISME****AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (Référence permis/certificat : PU-2022/125).

Le demandeur est Christel FIXELLES demeurant Chaussée de Mons 307 à 1480 Tubize.

Le terrain concerné est situé Rue du Château à 1480 Tubize et cadastré division 3, section B n°199P.

Le projet consiste à construire un centre funéraire, et présente les caractéristiques suivantes :

– écarts au guide communal d'urbanisme :

à l'implantation (article 15 §1)

« Lorsque la largeur de la parcelle située est libre de mitoyen latéraux construits ou excède 20m. la profondeur de la zone de bâtisse est au maximum de 18m. »

Le projet proposé a une profondeur supérieure à 18m. Sa profondeur est de 21.80m.

« La limite arrière de la zone de bâtisse sera située à une distance de minimum 10m de la limite arrière de la parcelle ».

Le recul du projet par rapport à la limite arrière est d'environ 8m.

au gabarit (article 15 §2)

« En zone périurbaine de seconde couronne, le gabarit maximum autorisé est de Rez+1 étage soit 5.50m sous corniche »

Le projet est en écart sur ce point car la hauteur du bâtiment est d'environ 6.50m.

à la toiture (article 15 §3) :

« Les toitures du volume principal sont à deux versants ou plus et formeront un ensemble homogène, avec un anale compris entre 30 et 45° »

Le projet est en écart sur ce point par le choix de volumétrie avec toiture plate.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous pris préalablement avec l'agent traitant** durant les jours ouvrables à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Tubize, Département Cadre de vie (Cellule Urbanisme), Grand'Place 1, 1480 Tubize :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant : Mme Jablonska Patrycja, téléphone : 02/391.39.53, mail : info@tubize.be, dont le bureau se trouve Grand'Place 1 à 1480 Tubize.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03 novembre 2022 au 17 novembre 2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Tubize, Grand'Place 1 à 1480 Tubize ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@tubize.be